porte et après avoir tourné la clef en dedans, il était sorti par la fenêtre à « glissière » en déplaçant les pots à fleurs placés sur le chassis.

C'est son petit sac dit « mallette » qu'il avait laissé tomber chez Dumortier qui a permis de découvrir les traces du voleur. Hostyn, qui est âgé de dix-neuf ans, ne nie pas : il est condamné à trois mois et un jour d'emprisonnement.

UNE DÉNONCIATION. — Trois jeunes garçons d'une dizaine d'années qui avaient été condamnés pour fraude dernièrement, avaient signalé un ouvrier fileur du nom de Cailleux, dit *Patte-de-Glaine* comme celui pour le compte duquel ils avaient importé de la contrebande. L'un d'eux notamment déclare aux juges que c'est sur la *Grand'Place à Roubaix, un lundi* matin, le sept décembre, que Cailleux leur aurait donné des instructions pour opérer.

Patte-de-Glaine qui tient un garni à Roubaix, proteste *contre les articulations de ses dénonciateurs; il prétend* que ces jeunes gens n'agissent ainsi que pour s'attirer la clémence de l'administration des douanes et bénéficier d'une réduction de peine. L'inculpé ne méconnaît pas *avoir déjà encouru des condamnations pour fraude; seu*lement depuis six ans il travaille régulièrement dans un établissement industriel de Roubaix.

Après quelques instants de délibéré, le tribunal di Cailleux coupable et lui inflige une peine de trois mois d'emprisonnement.

POUR COUPS ET REBELLION. — Destabele Désiré est condamné à six mois et cinq francs d'amende.

PROCÈS DE PRESSE. — Au rôle est inscrite une affaire en diffamation contre le journal *La Dépêche* de Lille, à la requête de M. Chappeau, propriétaire et avocat à Cambrai, qui se plaint d'avoir été pris à partie dans un article relatif aux fraudes d'Halluin. D'un commun accord, la cause est renvoyée à huitaine.

CONTREFAÇON. — LES PERSIENNES MÉCANIQUES. — M. Dubois-Desrousseaux, entrepreneur de menuiserie à Roubaix, a en 1885, pris un brevet pour la confection de persiennes mécaniques : il soutient avoir été imité et contrefait par un concurrent, M. Monier, qui, à l'en croire, aurait été aidé en cela par un de ses anciens ouvriers à lui, M. Dubois, un sieur Courier-Dupire.

M. Monier répond que ce système de persiennes est depuis longtemps dans le domaine public, qu'il existait en tout cas avant la prise de brevet de M. Dubois-Desrousseaux, lequel aurait tout simplement substitué le bois au fer où à la tôle employés dans le système dit Lacour : que la substitution de matière ne peut pas constituer une nouveauté, ni un moyen nouveau.

A supposer même, ajoute M. Monier, que cette persienne soit de l'invention de M. Dubois, ce dernier l'avait faite et vendue bien avant 1885 et avait ainsi divulgué lui-même son procédé, sans l'avoir placé sous la protection de la loi.

Quant à M. Courier, il est à sa sortie de l'atelier de M. Dubois-Desrousseaux, entré chez M. Monier et n'a fait qu'exécuter les ordres de son patron ; il ne se trouve en aucune façon en infraction avec le texte pénal. Les deux défendeurs concluent d'ailleurs subsidiairement à une expertise. La cause est en délibéré.

Me CONFORME.

Conseil de Préfecture.—*Audience du 23 décembre.* — Présidence de M. FAÇON. — ÉLECTIONS AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Lors de la publication des listes électorales pour la nomination de conseillers prud'hommes, à Tourcoing, un certain nombre d'ouvriers ayant constaté qu'ils avaient été omis, portèrent leur réclamation devant le Conseil de Préfecture qui avait à statuer à leur égard à l'audience de ce jour.

Ils sont au nombre de 286 dont la demande est présentée par M. Deschamps, demeurant rue de Dunkerque à Tourcoing. Le conseil, après avoir entendu les explications du mandataire, a déclaré leur demande irrecevable en raison de ce qu'ils auraient dû élever leur protestation dans le délai légal, devant la commission municipale ainsi que l'indiquait et en avisait les intéressés l'arrêté préfectoral du 25 août dernier.

Le Conseil de préfecture est une juridiction de second degré qui ne peut être saisie que comme Tribunal d'appel après la décision des juges du premier degré qui sont dans la circonstance les membres de la commission municipale spécialement chargée de statuer sur les cas d'omission ou de radiation qui doivent leur être dûment soumis.

MAITRE CONFORME.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mardi 22 décembre.* — DU GAGE. — Le 20 juillet dernier, le tribunal de commerce de Roubaix a rendu deux jugements entre M. J. Deschemacker fils, fabricant de tissus, demeurant à Deerlick, près de Courtrai, et la liquidation judiciaire de M. Delobbel-Flipo, négociant en tissus à Roubaix. Ces deux jugements, frappés d'appel, sont aujourd'hui déférés à la seconde chambre de la Cour.

Le premier débutant M. Delobbel-Flipo et M. Deschemacker, son créancier, de leur opposition à une décision antérieure du 14 mai, a maintenu cette décision qui a reporté au 5 février 1891 la date de la cessation des paiements de M. Delobbel.

Le tribunal, après avoir noté les achats considérables de marchandises, faits par ce dernier et hors de proportion avec ses ressources, se base particulièrement sur une certaine circulation d'effets entre le liquidé judiciaire et un sieur Sylvain Lévy, et sur un emprunt de 40.000 francs par M. Delobbel, à M. Deschemacker, contre remise en gage des marchandises existant à Bruxelles.

Par leur second jugement, les juges consulaires donnent acte au liquidateur de l'admission de M. Deschemacker au passif, pour son prêt, comme créancier chirographaire; mais ils refusent à ce dernier le privilège par lui réclamé. Ils annulent le gage, en considérant que la dépossession du débiteur M. Delobbel, en ce qui concerne les marchandises gagées, n'a pas été suffisante.

Les considérants suivants résument bien la thèse du tribunal : « Attendu que de l'exposé des faits qui précèdent, il résulte que Lamine n'a continué qu'à être » représentant de Delobbel... ; attendu que si, aux termes » de l'article 2076 du Code civil, le privilège ne subsiste » sur le gage qu'autant que ce gage a été mis et est res» té en la possession du créancier ou d'un tiers convenu, » il est certain qu'en l'espèce les parties, tout en voulant » de bonne foi satisfaire aux prescriptions de cet article, » s'en sont écartées dans l'exécution, qu'en effet Lamine, » représentant de Delobbel, ne peut être considéré com» me le tiers voulu par l'article 2076... »

Me Dubois, avocat de M. Deschemacker, appelant, combat la double décision des premiers juges. Il discute, tant les faits auxquels le tribunal fait remonter la cessation des paiements en les considérants comme constitutifs de cet état, que les conditions particulières dans lesquelles le gage a été convenu et réalisé.

Le liquidateur intimé a, pour porte-parole, Me Allaert qui tend, au contraire, à la confirmation. Nous ferons connaître l'arrêt qui interviendra ultérieurement dans cette affaire.

Avoués : Mes Druelle et Delajus.

L'affaire Breton. — Paris, 23 décembre. — Le lieutenant-colonel Bailloud, commissaire du gouvernement, a prononcé un réquisitoire d'une sobriété qui est loin d'exclure la force et même par endroits l'éloquence. Me Denet a présenté la défense de l'accusé.

Le major Breton a été condamné à deux ans de prison.

L'affaire des perles. — *Un procès retentissant en Angleterre. — Rouéries féminines. — Dénouement inattendu.* — Londres, 23 décembre. — Pendant toute la semaine dernière, Londres suivait avec avidité les débats d'un de ces procès à sensation sur lesquels l'opinion publique s'égare et se divise, et qui font naître des discussions partout. Ce procès s'est dénoué aujourd'hui d'une façon bien inattendue.

Le major Hargrave et sa femme recevaient souvent chez eux une parente de celle-ci, miss Elliott. Or, mistress Hargrave qui, sans avoir une grande fortune possédait de magnifiques diamants dont elle avait hérité et qu'elle avait placés dans un tiroir à ressort secret de sa toilette, s'aperçut, un jour, qu'il lui manquait les plus beaux de ses bijoux et notamment deux magnifiques perles, ce qui fit appeler en procès l'affaire des perles. Miss Elliott avait justement passé quelques jours chez elle et le tiroir avait été ouvert en sa présence. Ceci se passait au mois de février dernier.

Le major Hargrave soignait ses rhumatismes à Aix-les-Bains. En apprenant le vol dont sa femme était la victime, il revint à Londres et ne fut pas peu étonné de se voir lui même soupçonné par la police qui, tout naturellement mise au courant, avait fait des recherches de tous côtés.

Tout à coup, les bijoux sont retrouvés chez MM. Stink, joailliers, qui les avaient achetés pour 500 livres, c'est-à-dire pour 13,750 francs à une dame à laquelle ils avaient remis un chèque de cette valeur sur la maison Glyn-Mills et Cie, où le chèque avait été en effet présenté le 23 février. Là-dessus, grand émoi. On cherche la dame. Le major Hargrave n'hésite pas à indiquer à la police miss Elliott, comme on ne trouve aucune preuve, l'affaire en reste là.

Miss Elliott était fiancée au capitaine Osborne qui, dans un élan chevaleresque et pour montrer que les soupçons qui pesaient sur sa fiancée étaient absurdes et misérables, l'épousa immédiatement.

Il est probable que c'est sur les instances de son mari que miss Elliott, devenue mistresse Osborne, a intenté au major Hargrave ce procès en diffamation, où les meilleurs avocats d'Angleterre ont parlé et qui a produit une sensation extraordinaire.

Tout le monde commençait à être convaincu que le major n'avait accusé miss Elliott que pour détourner les soupçons de lui-même. En tout cas, l'affaire était extrêmement mystérieuse, lorsque samedi le juge, M. Deuman, reçut une lettre qu'il communiqua aux avocats des deux parties. Le procès fut aussitôt suspendu d'un commun accord et ajourné à lundi, afin d'avoir le temps de faire un supplément d'investigation.

Ce dénouement a éclaté aujourd'hui comme un coup de théâtre. Sir Charles Russel, avocat de la plaignante, c'est-à-dire de Mme Osborne, l'ancienne miss Elliott, a déclaré qu'il abandonnait la défense et qu'il acceptait que sa cliente ait perdu son procès et qu'elle eut à en supporter tous les frais. Le verdict a été rendu dans ce sens.

La lettre adressée samedi au juge, M. Deuman, avait été écrite par M. Benjamin de Condoit, qui racontait avoir changé à une dame, le 23 février, sur sa demande, 500 livres en billets de banque qu'il remit à cette dame après en avoir pris les numéros, et un de ces billets a été retrouvé à la Banque d'Angleterre portant la signature de miss Elliott.

On n'a pas idée de l'impression pénible produite par ce résultat. Maintenant, la coupable, qui n'a pas craint d'intenter un procès en diffamation, sera-t-elle poursuivie au criminel ? C'est probable !

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Union catholique de Roubaix

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

L'*Union catholique* est fondée à Roubaix, son programme a été définitivement adopté le 8 décembre et sa distribution coïncide avec la fête de Noël. Ce sont là deux dates chrétiennes de bon augure.

Permettez-nous d'user du *Journal de Roubaix* pour faire connaître notre constitution en publiant l'appel aux catholiques qui accompagne le programme, et recevez, monsieur, nos remerciements pour votre gracieuse hospitalité.

« AUX CATHOLIQUES

» Quand la France est en péril, tout dissentiment doit » cesser et l'on doit, d'un commun accord, prendre la dé» fense de la Religion.» *Voilà ce que nous dit le pape Léon XIII, et le Cardinal Archevêque de Paris, si modéré, si réfléchi, ajoute* : « L'illusion n'est plus » possible ; la foi chrétienne est en péril en France ; » aussi sommes-nous assurés que tous les hommes hon» nêtes, qui ne subissent pas le joug des sectes, s'uniront » aux hommes de foi sur le terrain des libertés civiles » et religieuses.»

» C'est en catholiques, pour répondre à la voix de ces chefs respectés, en présence de la persécution toujours grandissante et moins dissimulée que jamais, en voyant les mesures nouvelles préparées contre l'existence et la liberté de nos œuvres, que nous croyons accomplir un devoir en proposant aux Catholiques des cantons de Roubaix de constituer, comme dans les grands centres, une UNION qui défende l'exercice de leur religion et leurs droits gravement en péril.

» Les Catholiques de Belgique et d'Allemagne ont secoué le joug de la persécution par leur union et leur discipline.

» Suivons leur exemple. Unissons-nous en dehors de toute préoccupation politique; plaçons-nous sur le terrain de la liberté et du droit commun; agissons toujours et partout et, nous servant du droit de voter qui nous reste, remplaçons nos oppresseurs par des hommes respectueux de la justice et de la liberté.

» LE COMITÉ D'INITIATIVE. »

N.-B. — Le programme de l'*Union Catholique de Roubaix* sera envoyé aux personnes qui le désireraient. S'adresser au secrétaire général, *M. C. Dazin-Eloy*.

PETITE CORRESPONDANCE

Un groupe des amis du Cercle de la Croix-Rouge, Tourcoing. — On ne peut pas vous refuser la communication du document en question. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour vous fournir les renseignements que vous désirez.

NORD

Vol à la gare de Douai. — Mardi soir, le nommé Désiré Soulié se promenait sur le quai de la gare, lorsqu'il aperçut un paquet d'étoffes. S'en emparer et filer du côté des bureaux de la petite vitesse fut pour Soulié l'affaire d'un instant, mais il avait été vu par des employés qui le suivirent et arrivèrent au moment il se préparait à jeter l'objet par-dessus le mur d'enceinte. Se voyant découvert, le voleur laissa tomber le paquet : il fut gardé à la gare, tandis qu'on allait prévenir la police qui procéda à son arrestation.

On soupçonne Soulié d'être un des auteurs d'autres vols commis depuis quelque temps au préjudice de la Compagnie ; une perquisition opérée à son domicile n'a cependant amené aucun résultat.

Un artilleur qui se mutile. — Les médecins du 27e d'artillerie, à Douai, soignent en ce moment à l'infirmerie régimentaire, où il est gardé à vue, un jeune soldat, originaire des Hales-de-Tré (arrondissement d'Avesnes), le nommé Alphonse Duprez, qui a cessé de se faire réformer en se mutilant volontairement la main gauche. Depuis son arrivée au régiment, Duprez, qui a le métier militaire en horreur, a commis quelques escapades; il s'est enfui plusieurs fois de la caserne et son père a dû même le ramener un jour à Douai.

Il y a quelque temps, il partait chez lui, sans permission, et fut bientôt recherché par la gendarmerie. Celle-ci le trouva dans sa famille et blessé à la main gauche. Il déclara qu'en coupant du bois, il s'était accidentellement enlevé les deux premières phalanges de l'index. Ramené au corps, il fit la même déclaration, mais les constatations médicales permirent d'établir que Duprez s'était volontairement abattu ces deux phalanges d'un coup de hache, espérant ainsi se faire réformer. Cet espoir sera déçu, car, d'après les nouveaux règlements militaires, la mutilation de deux phalanges de l'index n'entraîne plus la mise à la réforme du blessé.

BELGIQUE

Mouscron. — Le Conseil communal se réunira aujourd'hui à 5 heures du soir, à l'hôtel de ville, pour délibérer sur les objets suivants :

1. Compte communal pour 1890; 2. Procès-verbal de vérification de la caisse communale; 3. Budget des hospices civils pour 1892; 4. Constructions à ériger à l'hospice civil, 5. Nomination d'un membre du bureau de bienfaisance et d'un membre des hospices civils; 6. Fabrique d'église, augmentation du cautionnement du membre trésorier; 7. Abonnement des sœurs noires.

— *Le Chapitre des expulsés.* — Mardi, 23 expulsés ont été conduits à la frontière française, par la gendarmerie de Mouscron : Mercredi, 11 autres expulsés ont suivi le même chemin.

— *Les vagabonds.* — La gendarmerie a mis hier en état d'arrestation 5 mendiants vagabonds ; ce sont les nommés B. De Timmerman, 56 ans d'Elst; Désiré Delcroix, 19 ans ; d'Heyus ; Philippe Lenz, 48 ans, de Durme ; Henri Alavoine, 55 ans, de Templeuve (France) et J.-B. Tonnel, 71 ans de Tourcoing. Ces deux derniers ont été conduits à la frontière avec les expulsés.

Explosion d'un lougre dunkerquois à Anvers. — *Plusieurs victimes.* — Anvers, 23 décembre. — Ce matin, à onze heures un quart, le lougre français, de Dunkerque, *Pilote II*, a fait explosion dans le bassin du Kattendijck; il a complètement été réduit en miettes.

Une allège qui se trouvait à côté a sombré également.

Un matelot et une femme qui se trouvaient à bord de l'allège ont été sauvés, mais tous deux sont grièvement blessés.

Plusieurs bateaux qui se trouvaient dans les environs ont des avaries plus ou moins importantes ; les vitrages des maisons des quais ont été brisés.

L'explosion doit être attribuée à la dynamite car il ne reste plus que des miettes du lougre ; il y avait à bord, il y a deux mois, un chargement de dynamite ; on suppose que des cartouches égarées ou volées ont causé l'explosion.

On a retiré de l'eau la moitié d'un tronc humain, auquel adhérait encore les entrailles. C'était épouvantable. Une main a été lancée à plus de 300 mètres. Une chaîne pesant plus de 50 kilos a été projetée à 75 mètres. Des témoins affirment avoir vu passer en l'air, à une grande hauteur, un corps auquel manquaient les bras et la tête. Tous les débris sont déposés dans une aubette qui sert de refuge à des ouvriers. La médecin du dispensaire ne croit pas d'après l'examen des restes mutilés, qu'il y ait plus de deux victimes.

Des vitres ont été brisées un peu partout, mais les dommages matériels se bornent à cela.

Coïncidence étrange : l'accident s'est produit à vingt-cinq mètres de l'endroit où a sauté la cartoucherie Corvilain.

Election d'un sénateur. — M. Jules Audent, du parti libéral, bourgmestre de Charleroi, a été élu sénateur de cet arrondissement, en remplacement de M. Balisaux, décédé.

Les funérailles de M. Jacobs ont eu lieu, mercredi, à *onze heures, en l'église de Saint-Gilles*, au milieu d'une affluence énorme.

Les obsèques de l'éminent ministre d'Etat se sont faites en grande pompe. Toutes les notabilités de la *noblesse, de l'armée, de la politique, des arts, etc.*, ont tenu à rendre un dernier hommage à l'homme de bien estimé de tous, à l'orateur dont la parole éloquente a si souvent retenti dans les débats parlementaires et au barreau.

Toute la garnison était là : les régiments des carabiniers et des grenadiers, les bataillons des 1er et 3e chasseurs, quatre batteries d'artillerie, les 1er et 2e guides.

Plusieurs discours ont été prononcés à la maison mortuaire. M. de Lantsheere parle au nom de la Chambre. M. Coremans exprime les regrets des membres de la députation Anversoise; M. Huysmans, batonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel, prend la parole au nom du barreau et M. Vanderlinden, conseiller provincial, dit un dernier adieu au nom de la Conférence flamande du jeune barreau.

M. Victor Jacobs était président d'honneur de cette section.

MM. de Lantsheere et Huysmans parlent en français. Les deux autres discours ont lieu en flamand.

Après la cérémonie religieuse, Mgr Goossens, archevêque de Malines, prononce les absoutes et le cortège se rend à la gare du Nord. A une heure a lieu le départ pour Anvers.

Plusieurs discours sont encore prononcés à la gare d'Anvers, puis le cercueil est conduit à l'église de Berchem, et de là au cimetière.

Un referendum vient d'avoir lieu à Quaregnon. Il s'agissait de se prononcer sur un projet du collège échevinal relatif à un emprunt pour des travaux de voirie. 600 électeurs, sur 1,100 inscrits, ont pris part au vote : le projet a été rejeté à 36 voix de majorité.

Un autre referendum va avoir lieu à Heusy, près de Verviers, au sujet de la création d'un vicariat.

CONCOURS DE JEUX D'ESPRIT

Un de nos confrères, le *Mémorial d'Amiens*, ouvrira prochainement un concours de jeux d'esprit auquel de nombreux prix seront affectés.

Demander le règlement de ce concours à M. Roger de Talmont, rédacteur au *Mémorial*, 13, rue Gresset, Amiens. 23008

ETAT CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 22 décembre.* — Eugène Happe, rue Monge. — Louis Thifier, rue Voltaire. — Lucie Desomme, rue Pierre-de-Roubaix. — Henri Gilbert, Grande-Rue, 96. — Gabrielle Semet, rue de Lannoy, 99. — Alphonse Laroche, Hôtel-Dieu. — Jeanne Hennion, rue Turgot. — *Mariage.* — Louis Dendievel, 50 ans, cabaretier, rue Pierre-de-Roubaix, et Rosine Ostyn, 45 ans, cabaretière, rue des Longues-Haies. — *Déclarations de décès du 23 décembre.* — Louis Meens, 20 mois, rue Molière. — Zoé Codron, 6 ans, rue Saint-Antoine. — Prosper Meurisse, 53 ans, rue du Fontenoy.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 décembre.* — Albert Vanstankiste, rue Joire. — Angèle Sombaert, Pont-de-Cheverie. — Noël Dubergès, ruelle Codron. — Marie Delahaye, rue du Calvaire. — Théophile Depoorter, aux Orions. — Germaine Nellet, rue du Chênes-Houpline. — Madeleine Dumortier, rue de la Marlière. — Marie Duterte, rue du Moulin-Fayt. — André Scherpereel, rue de Gand. — Aimé Espeir, rue de Wasquehal. — *Déclarations de décès du 23 décembre.* — Paul Adam, 1 an, rue du Jambon. — Désiré Barbe, 49 ans, ménagère, rue de la Blanche-Porte. — Constant Florin, 64 ans, sans profession, rue du Blanc-Seau. — Louis Cauchy, 55 ans, tisseur, rue du Chêne-Houpline.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VERCOUTER-DELAGEY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Germaine VERCOUTER, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 23 décembre 1891, à l'âge de 2 ans et 6 mois, sont priés de considérer le *présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir* assister aux Convoi et Salut d'Ange solennels, qui auront lieu le vendredi 25 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Saint-Eloi, à Tourcoing. — L'assemblée à la *maison mortuaire, chemin des Carliers, 153, près du* pont Descat, à 4 h.

Faits divers

Les gros lots. — Une Société d'épargne établie dans un estaminet du marché aux Grains à Gand a gagné le lot de 100.000 fr. au dernier tirage de l'emprunt de la ville de Bruxelles. Chaque sociétaire aura pour sa part une somme de 6,000 fr. Les membres de la société étant tous de petits bourgeois et des ouvriers, cette petite fortune inespérée sera reçue avec enthousiasme dans leur ménage.

Le gagnant du gros lot de 500 000 francs du 21e tirage d'obligations Panama, est M. Denizot, marchand de vins à Croissy (Seine-et-Oise). Détail curieux : M. Denizot avait dû liquider son commerce lors de la crise du Panama, dans laquelle son entreprise il avait engagé tout son avoir, soit 6,000 fr.

Un aoûteron belge (ouvrier loué pour les travaux de la moisson), Antoine Chirez, âgé de 27 ans, demeurant à Buissenal, province du Hainaut, après avoir accompli la période de travail pour laquelle il s'était engagé dans le Loiret, se dirigeait hier, vers 11 heures, sur la gare du Nord, pour y prendre le train qui devait le ramener dans son pays.

Arrivé devant le n° 121 du Faubourg Saint-Denis, deux individus, cachés sous une porte, s'élancèrent sur l'ouvrier et le frappèrent à coups redoublés. Ils laissèrent *le malheureux étendu à terre complètement inanimé*, après lui avoir volé ses bagages, ses outils et un petit sac en toile pendu à sa ceinture contenant une somme de 450 francs, fruit de six mois de travail, qu'il rapportait à sa famille.

Ramassé par des gardiens de la paix, il fut conduit à l'hôpital Lariboisière, où il fut admis d'urgence. M. Collas, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Un petit vendeur de cailles, portant une demi-douzaine de ces oiseaux attachés par le bec au bout d'une ficelle, se promenait, hier, dans le quartier Latin, à l'heure du dîner, en criant sa marchandise. Engagée par la belle apparence des cailles, Mme R... marchande de vin, demeurant 37, rue Gay-Lussac, en tâta plusieurs, les trouva grasses à point et, finalement, se décida à en prendre une. Mais le vendeur lui déclara qu'il ne pouvait lui en céder qu'une couple. L'acheteuse accepta le marché. Rentrée à la maison, la ménagère se mit en devoir de plumer les deux oiseaux.

A peine quelques plumes avaient-elles été arrachées, elle poussa un cri de surprise. La peau de la caille avait crevé et l'on constata que son corps avait été rembourré à l'aide d'un mastic composé de pain pétri avec du lait. Le ventre et les cuisses ne contenaient aucune parcelle de chair. En outre, le marchand avait pris la précaution de lier ses cailles deux à deux par le cou, afin que la farce dont il les avait remplies ne pût s'échapper. Furieuse d'avoir été jouée de la sorte, Mme R... a porté les deux pièces à conviction au commissaire du quartier. Une enquête est ouverte.

A vingt ans de distance. — L'état-major de l'armée française se composait en 1870 de 7 maréchaux de France, 79 généraux de division, 160 de brigade, 2 maréchaux, 22 généraux de division et 37 de brigade vivent encore.

A cette époque les généraux de Galliffet, de Laumay, Saussier, étaient colonels ; les généraux Billot, de Cools, de Kerhué, Thomassin, lieutenants-colonels; les généraux Foy, Boussenard, Warnet Galland, du Guiny du Bessol, Mathelin, Loizillon, de Boisdenemetz, Vinain, Berge, Jamont, de Miribel, chefs de bataillon ou d'escadron ; les généraux de Negrier, Colliè, Cailliot, n'étaient que simples capitaines.

L'ANIGOUS

Conte de Noël

Après la désastreuse affaire du Bourget, notre bataillon avait occupé la Ville-Evrard. Il faisait un froid atroce, épouvantable, tel, que l'on avait dû suspendre les opérations. Dans les tranchées on avait constaté neuf cents cas de congélation. Les petits mobiles, dans leur peau de mouton, le képi enfoncé jusqu'aux yeux, maintenu par un gros cache-nez qui leur garantissait les oreilles, se groupaient autour des feux de bivouac; d'autres, plus heureux, s'entassaient dans les maisons et dormaient, pelotonnés et serrés les uns contre les autres, comme les bêtes d'un troupeau.

Le poste avait été établi dans une maison isolée, au tuit creusé par les obus, entourée d'arbres et de plantations, hachées par l'ouragan de fer qui avait passé la veille sur le village.

Une dizaine d'hommes occupaient une pièce du rez-de-chaussée qui avait dû être le salon. Avec les débris des cloisons et des parquets, un feu avait été allumé dans la cheminée.

Il pouvait être minuit. La douce chaleur de l'appartement avait endormi tous ces malheureux. On n'avait pas de lumière mais les braises du foyer répandaient leur lueur rouge sur tous ces corps étendus à terre, en des poses bizarres. Au dehors la nuit était sombre; la neige tombait.

Soudain, dans l'ombre, une main saisit mon bras :

— As-tu entendu? demande une voix à mon oreille.

— Non. Qu'y a-t-il?

— Ecoute...

J'écoutai. Quand le ronflement des hommes s'apaisait on entendait comme un bourdonnement mystérieux, quelque chose de rythmé, de doux, d'inexplicable...

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

— D'où ça vient ?

Nous nous levâmes sans bruit, Legoarec et moi, et nous sortîmes. Au dehors, tout était noir et silencieux. La sentinelle allait et venait, empêtrée dans la neige.

— C'est curieux, dit Legoarec, on n'entend plus rien.

Nous rentrâmes et nous prîmes nos places sur le dur parquet, dans la chaleur d'étable qui ouatait la pièce. Un homme, près de nous, se releva en sursaut, effrayé.

— Tiens ! c'est l'*Anigous*, fit Legoarec... Belle nuit de Noël, pas vrai, pays ?

C'était un bas-breton, baragouinant à peine quelques mots de français et que tout le bataillon connaissait sous le sobriquet de l'Anigous.

— Noël ?... Noël ?... dit-il sur deux tons différents, les yeux fixés sur les tisons rouges qui croulaient dans l'âtre.

Et il demeura ainsi, immobile, regardant quelque chose dans le vide, le cerveau hanté d'un souvenir, revoyant sans doute les vieux, là-bas, au coin du feu, dans la petite chaumière bretonne, et, tout au bord du foyer, ses petits sabots de gamin, dans lesquels le le Jésus glisserait tout à l'heure un gros morceau de galette au beurre, avec des sucreries et une pièce de monnaie, tandis qu'il dormirait de son doux sommeil d'enfant, au fond de sa chapelle blanche...

Oh ! les bons et chers souvenirs d'autrefois ! l'église étincelante de lumières, les vitraux gothiques flamboyant dans la nuit ; les voix des femmes montant dans un cantique :

Jubilate Deo, omnis terra...

Et le petit breton se renversa sur son sac, les mains jointes, continuant à mi-voix le psaume dans le souvenir lui revenait, tandis qu'au dehors, contre le mur, on entendait la sentinelle secouer la neige de ses bottes.

A ce moment la porte fut poussée violemment et la voix d'un gradé appela :

— Legoarec !... Marsin !... l'Anigous !.. en patrouille !...

Nous n'avions pas été les seuls à entendre le bruit mystérieux qui nous avait frappés. Était-ce un mouvement de troupes ? Des régiments qui passaient au loin ?.. On voulait en avoir le cœur net.

Nous prîmes nos fusils et nos sacs et nous nous glissâmes au dehors, à dix pas l'un de l'autre en file indienne.

Oh ! l'affreuse nuit... Ces ténèbres et cette neige, ce noir et ce blanc donnaient à l'âme une impression de deuil, inquiétante et douloureuse. Des masses sombres se dressaient brusquement, émergeant de l'ombre plus épaisse; des pans de murs crevés, aux formes fantastiques, se montraient à côté d'arbres tordus sur les fossés éventrés.

Notre ronde dura plus d'une heure. Nous étions gelés quand nous nous rapprochâmes des premières maisons de Ville-Evrard.

Nous n'avions rien découvert, rien vu, rien entendu...

A droite, assez loin, un feu brûlait. Nous apprîmes plus tard que le général d'artillerie Blaise s'y chauffait avec quelques officiers.

Brusquement, comme nous venions de passer devant une maison qui paraissait abandonnée, Legoarec qui marchait devant moi s'arrêta et me fit un signe.

Au même instant une lueur s'alluma au ras du sol; une balle passa entre nous avec un ronflement de grosse mouche... puis une autre... une autre encore... et j'entendis un cri derrière moi...

L'Anigous venait de rouler sur le sol avec une balle dans le ventre. Je courus à lui.

— Où es-tu blessé?...

Il prit ma main et la glissa sous sa vareuse; je la retirai gluante et chaude.

— Peux-tu marcher?... Viens jusqu'au poste...

Il fit un mouvement pour se soulever et retomba :

— *N'inn ket, da!* (Non, je n'irai pas) dit-il de sa voix de fille.

A ce moment la pluie de balles redoubla; elles cassaient les branches autour de nous et labouraient la neige.

— Voyons, fais un effort pour marcher!... Dans cette neige je ne puis te porter...

Il secoua tristement la tête.

J'essayais de le mettre debout : il me glissa dans les bras. Mon fusil m'embarrassait : Je sentais que je me perdais pour cet homme, que je ne pourrais pas... que nous allions y rester tous les deux... Je fus cruel et lâche...

— Alors, dis-je, honteux de ce que j'allais faire... alors... adieu?...

Il me regarda, de ses gros yeux qui imploraient pitié, puis comprenant que je l'abandonnais tout à fait, que j'allais fuir, il détourna la tête et dit doucement :

— *Ia, ia... guinavo...*

Sur un nouvel appel de Legarec je m'éloignai en courant, le cœur épouvantablement serré, abandonnant le petit breton comme un chien dont on ne veut plus et qu'on laisse crever dans un fossé.

Derrière nous des grandes ombres gambadantes, semblant surgir de terre, accouraient. Et bientôt aux premiers coups de feu isolés d'autres vinrent se joindre ; et ces coups de feu partaient tous au ras de terre.

C'est qu'en effet l'incurie des chefs avait fait négliger une mesure que la plus vulgaire prudence devait prescrire. On avait omis de faire fouiller les maisons que nous occupions ; les Saxons avaient été absolument *oubliés* dans les caves de Ville-Evrard et faisaient feu par les soupiraux.

L'événement fut inattendu et tragique. Autour du feu où se réchauffaient le *général Blaise et ses officiers*, en devisant des événements de la veille et des probabilités de l'avenir, une pluie de plomb s'abat et fauche. On court aux armes. Une seconde décharge, dirigée par des mains invisibles, fait de nouvelles victimes. Les officiers tombent et, parmi eux, le général, tué sur le coup et presque à bout portant.

Dès que la première émotion, causée par la surprise, fut passée, on cerna les caves et la plupart des Saxons y furent massacrés. Ce fut une boucherie.

. . . . . .

Depuis, quand vient Noël, je ne puis réprimer l'émotion poignante, le serrement atroce qui m'étreint au cœur, au souvenir de cette nuit lugubre.

Et si, demeuré seul, je fixe les braises sanglantes qui s'échafaudent en cathédrales, ou se disloquent en des écroulements d'ors rouges d'où jaillit un bouquet d'étincelles, mon esprit se reporte à ce lâche abandon du petit mobilot, laissé le ventre ouvert dans les bois glacés de Ville-Evrard. Je me le figure toujours, suivant dans la *nuit noire notre fuite cruelle, écoutant diminuer le bruit* de nos pas et, fermant les yeux pour trouver dans l'éblouissement d'un rêve les jolies flambloyantes des Noëls de jadis, s'endormir du grand sommeil, martyr *ignoré, sous les flocons de neige qui peu à peu l'ensevelissent et le recouvrent...*

Jubilate Deo, omnis terra...

Un mot, une plainte, un souffle, puis rien..... un pli imperceptible dans la plaine de neige, l'Anigous repose dans sa chapelle blanche.

GEORGES GUILLAUMOT.

L'HISTOIRE AU JOUR

24 DÉCEMBRE 1810

Ségur prisonnier

Ce n'est pas de l'ancien ambassadeur de France en Russie, mais de son fils, historien d'ailleurs et académicien comme lui qu'il s'agit. Philippe avait alors 27 ans, était officier dans l'armée française parvenue en Pologne, venait d'être appelé comme aide de camp près de l'Empereur, et ce jour là, s'étant imprudemment lancé avec quelques dragons à la suite des Russes en retraite, il s'égara au milieu des marais et des bois, tomba au milieu de leur arrière garde, fut entouré par les cosaques, eut deux fois blessé, roué de coups, dépouillé et mis à nu en un tour de main, fut entraîné à pied, par les bras et les cheveux, au grand galop de leurs chevaux; cela se passait sur la route qui conduit au N. de Nasielk à Strezegcein, (Nasielk est à 10 lieues N. de Varsovie).

Amené au général Ostermann, il est sommé de fournir des renseignements sur l'armée française, il refuse, Ostermann s'emporte, mais bientôt lui tend la main sans insister, Le lendemain il est conduit à Pultusk (5 lieues N. E. de Nasielk) puis à Ostrolenka (12 lieues N. E. de Pultusk) où il arrive le 28, ayant eu la chance de rencontrer dans son voyage un cosaque reconnaissant qu'il avait sauvé à Austerlitz en le retirant d'un lac où il se noyait. Bien traité par les officiers, il a le malheur d'être mené devant le maréchal Kaminski, espèce de barbare qui de nouveau le somme de le renseigner sur notre armée, s'emporte à ses refus, et brutalement ordonne de l'entraîner, à pied et les mains attachées, jusqu'au fond de la Russie !

Heureusement les officiers, indignés de la férocité de leur général, éludent ses ordres mortels (il y avait partout un pied de neige), fou nissent à Ségur un kibitck couvert, et le voilà parti avec ses gardiens pour Bialystock (25 lieues E. d'Ostrolenka), puis pour Grodno (20 lieues N.-E. de Bialystock) où il arrive le 6 janvier et où il parvient enfin à obtenir une avance de 50 ducats qui lui permet de se rhabiller, car il avait été jusqu'alors demi-nu. Il en repart le 9 janvier au soir en traîneau, courant nuit et jour à l'E. par Novogrodek, Minsk, Borizoff où il passe la Bérésina, et arrive le 15 à Slonoesk sans s'être arrêté plus d'une demi heure en tout pendant le trajet.

Conduit devant le gouverneur Apraxin, il est fort mal reçu; mais à peine Apraxin se trouve-t-il seul avec lui qu'il se jette dans ses bras, le comble de prévenances et lui jure qu'il ne le laissera pas aller plus loin. En effet il le traite en ami, et songe même à l'envoyer à Saint-Pétersbourg, se flattant qu'il pourra peut-être amener l'ouverture de négociations pour la paix entre les deux empereurs. Mais sa propre bonté l'a trahi, il a été dénoncé, le 11 février l'ordre lui arrive de faire partir Ségur pour Vologda; il obéit en pleurant, et voilà Ségur reparti sur l'heure en traîneau avec un officier et deux soldats.

Pendant neuf jours et neuf nuits on court sans s'arrêter que le temps strictement nécessaire pour les relais d'abord à l'E. jusqu'à Kaloûga (38 lieues), puis en N. E. j